



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

02 décembre 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	26
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	34

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Marlène STABLO

**Présents :**

Mme Maud TALLET, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRETMHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel MERLIN, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, Mme Samia TABAÏ, M. Foster ABU, M. Mathieu LOUIS, Mme Marlène STABLO, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Karim KHERFOUCHE, Mme Valentine MASSOLIN

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à M. PARIGOT, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR (arrivé à 19h22 pour le point 04), Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN (arrivée à 19h15 pour le point 01), M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, M. Maxence PINARD qui a donné pouvoir à Mme LAFFORGUE, Mme Nathalie LANIER qui a donné pouvoir à Mme STABLO

**Absent excusé non-représenté :**

M. Jean-Paul STERZATI

**15/ OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PLATEFORME « GEOPORTAIL », AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS - VALLEE DE LA MARNE (C.A.P.V.M.)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la plateforme de diffusion « Géoportail » construite pour répondre à la Directive européenne INSPIRE,

**VU** la Délibération n°2209009 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.) du 29 septembre 2022 approuvant la convention de partenariat pour la mise à disposition d'applications et données sur le Géoportail de Paris - Vallée de la Marne avec chaque commune du territoire, et la charte d'utilisation du Géoportail,

**VU** le courriel du 02 novembre 2022, par lequel la C.A.P.V.M. a proposé à la Commune cette convention de partenariat avec la charte d'utilisation du Géoportail, pour délibération,

**CONSIDERANT** que le Géoportail est un portail national de la connaissance du territoire mis en œuvre par l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N.), afin de faciliter l'accès à l'information géographique de référence, l'échange et le partage des données en appui aux politiques publiques,

**CONSIDERANT** qu'une plateforme extranet - vecteur de mutualisation - a été mise en place en 2017 par le service information géographique et urbaine (S.I.G.U.) de la C.A.P.V.M., permettant l'accès à différentes applications d'informations cartographiques ou d'informations générales pour consulter et/ou exploiter des données thématiques (cadastre, habitat, urbanisme, mobilités...), pouvant être enrichie par des données transmises par les Communes,

**CONSIDERANT** que le contrat de l'Agglomération avec le prestataire ESRI s'est terminé fin septembre 2022, et qu'une nouvelle solution est développée par la société GEOFIT,

**CONSIDERANT** que la convention de partenariat proposée aux Communes membres de la C.A.P.V.M. n'induit aucune exclusivité entre les parties, chacun restant libre d'établir des partenariats avec d'autres organismes,

**VU** l'avis favorable de la Commission municipale mixte Urbanisme - Environnement du 23 novembre 2022,

**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 28 novembre 2022,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Guillaume CLIN, Maire-Adjoint délégué au Développement Urbain et aux Travaux,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise à disposition d'applications et données sur le Géoportail de Paris - Vallée de la Marne avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne (C.A.P.V.M.), et la charte d'utilisation du Géoportail ;

**PRECISE** que ce partenariat est conclu à titre gratuit, l'Agglomération prenant à sa charge l'acquisition annuelle des données du cadastre auprès de la D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques) et la possibilité de former les utilisateurs à l'outil ;

**PRECISE** que la convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature, renouvelable tacitement 1 fois pour la même durée ;

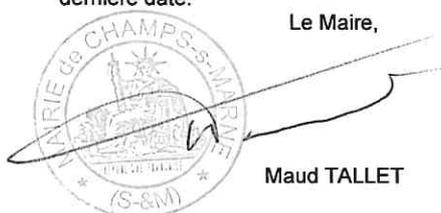
**PRECISE** que la charte d'utilisation du Géoportail qui a pour objet d'établir les règles d'utilisation de la plateforme et des données qui y sont disponibles, devra être signée par l'utilisateur.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 15 DEC 2022 publié ou notifié le 15 DEC 2022 et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Le Maire,



Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 13 décembre 2022

Le Maire,



Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.